



**" O.M.F.A.M "**

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**

**(Séance Publique)**

**N° 05 / 2014**

**RELATIF AUX PRESTATIONS SUIVANTES**

**FOURNITURE DE MATERIEL DENTAIRE AU PROFIT  
DES CABINETS DENTAIRES MUTUALISTES RELEVANT  
DE LA MUTUELLE O.M.F.A.M**

**Date limite de dépôt des catalogues** : le 16 Mai 2014 à 15 heures.  
**Date de clôture des offres** : le 22 Mai 2014 à 10 heures 30 minutes.  
**Date d'ouverture des offres** : le 22 Mai 2014 à 10 heures 30 minutes.



**MUTUELLE "OMFAM"**

**Département des Affaires Administratives et Générales**

**Service des Approvisionnements et Marchés**

## **DOCUMENTS DU DOSSIER**

### **D'APPEL D'OFFRES**

- I – Règlement de la consultation***
- II – Cahier des Prescriptions Spéciales***
- III - Cahier des Prescriptions Techniques***
- IV - Modèle de l'acte d'engagement***
- V - Modèle de la déclaration sur l'honneur***

## SOMMAIRE :

I - REGLEMENT DE LA CONSULTATION .....	5
Article 1 <sup>er</sup> : Objet du règlement de la consultation .....	6
Article 2 : Maître d'ouvrage .....	6
Article 3 : Conditions requises des candidats .....	6
Article 4 : Liste des pièces justifiant les capacités et les qualités des candidats et pièces complémentaires.....	6
Article 5 : Composition du dossier d'appel d'offres .....	7
Article 6 : Modification dans le dossier d'appel d'offres .....	7
Article 7 : Information aux candidats .....	7
Article 8 : Contenu et présentation des dossiers des candidats .....	7
Article 9 : Dépôt des plis des candidats .....	8
Article 10 : Retrait des plis .....	8
Article 11 : Délai de validité des offres .....	8
Article 12 : Cautionnement provisoire.....	8
Article 13 : Catalogues .....	8
Article 14 : Critère et jugement des offres .....	9
II – CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES .....	11
Article 1 <sup>er</sup> : Objet du marché .....	12
Article 2 : Pièces constitutives du marché.....	12
Article 3 : Textes réglementaires .....	12
Article 4 : Variation des prix .....	13
Article 5 : Impôts, droits et taxes .....	13
Article 6 : Cautionnement définitif .....	13
Article 7 : Conditions de livraison et de réception .....	13
Article 8 : Délai d'exécution -pénalités .....	15
Article 9 : Conditions de garantie .....	15
Article 10 : Contribution de tiers à l'exécution du marché .....	15
Article 11 : Résiliation Exclusion des marchés .....	15
Article 12 : Paiement des factures .....	16
Article 13 : Redressement et liquidation judiciaires et décès .....	16
Article 14 : Nantissement .....	16
Article 15 : Domiciliation .....	16
Article 16 : Règlement des contestations .....	16
Article 17 : Validité de la soumission .....	16
Article 18 : Prix du marché .....	16
III – CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES .....	17
Descriptif technique .....	18

IV – MODELE DES BORDEREAUX DES PRIX.....	24
Modèle des bordereaux des prix .....	25
V – MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT .....	31
Acte d'engagement .....	32
VI – MODELE DE LA DECLARATION SUR L'HONNEUR .....	33
Déclaration sur l'honneur .....	34



**MUTUELLE "OMFAM"**

**Département des Affaires Administratives et Générales**

**Service des Approvisionnements et Marchés**

## ***I - REGLEMENT DE LA CONSULTATION***

***APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX***

***N° 05/ 2014***

***RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIEL DENTAIRE***

***AU PROFIT DES CABINETS DENTAIRES MUTUALISTES RELEVANT DE LA***

***MUTUELLE "O.M.F.A.M"***

## **Article 1<sup>er</sup> : Objet du règlement de la consultation**

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet la fourniture de matériel dentaire au profit des cabinets dentaires mutualistes relevant de la Mutuelle "O.M.F.A.M", en Cinq lot distincts.

Il est établi en vertu des dispositions de l'article 21 paragraphes I du règlement du 11 juin 2007, relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la C N O P S et des Mutuelles.

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le règlement du 11 juin 2007 précité .décret n° 2-98-482 précité. Toute disposition contraire au règlement précité est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et les prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article 22 et des autres articles dudit règlement.

## **Article 2 : Maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est les Œuvres de Mutualité des Fonctionnaires et Agents Assimilés du Maroc ci-après dénommée Mutuelle "O.M.F.A.M".

## **Article 3 : Conditions requises des candidats**

Conformément aux dispositions de l'article 25 du règlement du 11 juin 2007, relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la CNOPS et des Mutuelles.

### **1 – Seules peuvent participer au présent appel d'offres les personnes physiques ou morales qui :**

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties suffisantes pour le comptable chargé du recouvrement ;
- sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et souscrivent régulièrement leurs déclarations de salaires auprès de cet organisme.

### **2 – Ne sont pas admises à participer à la présente consultation :**

- les personnes en liquidation judiciaire ;
- les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente.

## **Article 4 : Liste des pièces justifiant les capacités et les qualités des candidats et pièces complémentaires**

Conformément aux dispositions de l'article 26 du règlement du 11 juin 2007 précité, les pièces à fournir par les candidats sont :

### **1 – Un dossier administratif comprenant :**

- a – le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire qui en tient lieu ;
- b - la déclaration sur l'honneur comportant les indications et les engagements précisés au £1-a de l'article 26 du règlement du 11 juin 2007 conformément au modèle ci-après (MODELE DE LA DECLARATION SUR L'HONNEUR)
- c - la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du candidat ;
- d - l'attestation du percepteur délivrée depuis moins d'un an certifiant que le candidat est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 25 du du règlement du 11 juin 2007 précité. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le candidat est imposé ;
- e – l'attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale délivrée depuis moins d'un an certifiant que le candidat est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions de l'article 25 du règlement du 11 juin 2007 précité ;
- f- le certificat d'immatriculation au registre de commerce.
- g – l'attestation d'assurance.

Toutefois, sont dispensés de fournir les attestations visées aux paragraphes c) , d) et f) les candidats non installés au Maroc.

### **2 – Un dossier technique comprenant :**

- a – une note indiquant les moyens humains et techniques du candidat, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- b – les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les maîtres d'ouvrages qui en ont éventuellement bénéficié. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

### **3 – Pièces complémentaires :**

- le cahier des prescriptions spéciales ( C P S ) signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et accepté » et paraphé sur toutes les pages ;

- le présent règlement de consultation signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages.

## **Article 5 : Composition du dossier d'appel d'offres**

Conformément aux dispositions de l'article 23 du décret du 11 juin 2007 précité, le dossier d'appel d'offres comprend :

- copie de l'avis de l'appel d'offres faisant lieu du présent appel d'offres ;
- un exemplaire du cahier de prescriptions spéciales ;
- le modèle de l'acte d'engagement ;
- le bordereau des prix – détail estimatif ;
- le modèle de la déclaration sur l'honneur ;
- le présent règlement de la consultation ;

## **Article 6 : Modification dans le dossier d'appel d'offres**

- La Mutuelle "O.M.F.A.M" peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour quelque motif que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un candidat, modifier par voie d'amendement, le dossier d'appel d'offres conformément aux dispositions de l'article 23 § 4 du règlement du 11 juin 2007 précité. Ces modifications ne peuvent en aucun cas changer l'objet du marché.
- Pour donner aux candidats le délai nécessaire à la reprise en considération de la modification dans la préparation de leurs offres, la Mutuelle "O.M.F.A.M" a toute latitude pour reculer la date limite de dépôt des offres. Ce report sera publié conformément aux dispositions du § 2 – I de l'article 21 du décret du 11 juin 2007 précité.

## **Article 7 : Information aux candidats**

- Le candidat est tenu d'examiner toutes les instructions, conditions et spécifications contenues dans les documents du présent règlement La mutuelle OMFAM se réserve le droit de rejeter toutes offre non conforme à tous égards aux exigences desdits documents.
- Conformément aux dispositions de l'article 24 du 11 juin précité, tout éclaircissement ou renseignement fourni par la Mutuelle "O.M.F.A.M" à un candidat à la demande de ce dernier, sera communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres candidats qui ont retiré le dossier d'appel d'offres et ce par lettre recommandée avec accusé de réception ou par télécopie confirmée. Il est également mis à la disposition de tout autre candidat.

## **Article 8 : Contenu et présentation des dossiers des candidats**

### **1 – Contenu des dossiers :**

- Conformément aux dispositions de l'article 29 du décret 11 juin 2007 précité, le dossier présenté par chaque candidat est mis dans un pli cacheté portant :
- le dossier administratif précité ( Cf. article 4 ci-dessus ) ;
- le dossier technique précité ( Cf. article 4 ci-dessus ) ;
- les pièces complémentaires précitées ( Cf. article 4 ci-dessus ) ;
- une offre financière comprenant :
- l'acte d'engagement conforme au modèle ci-après (MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT) ;
- le bordereau des prix – détail estimatif au modèle ci-après (MODELE DU BORDEREAU DES PRIX)
- Le montant de l'acte d'engagement ainsi que les prix unitaires du bordereau des prix- détail estimatif doivent être indiqués en chiffres et en lettres.

### **2 – Présentation des dossiers des candidats :**

- Conformément aux dispositions de l'article 30 du décret 11 juin 2007 précité, le dossier présenté par chaque candidat est mis dans un pli cacheté portant :
  - le nom et l'adresse du candidat ;
  - l'objet du marché ;
  - la date et l'heure de la séance publique d'ouverture des plis ;
  - l'avertissement que "**le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'examen des offres**".
  - ce pli contient deux enveloppes :
  - **la première enveloppe** comprend **le dossier administratif** du soumissionnaire. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention "**dossiers administratif et technique et pièces complémentaires**" ;

- la **deuxième enveloppe** comprend **l'offre financière** du soumissionnaire. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention " **offre financière** " .

### **Article 9 : Dépôt des plis des candidats**

- Conformément aux dispositions de l'article 32 du règlement du 11 juin 2007 précité, les plis sont, au choix des candidats :
- **soit déposés**, contre récépissé, au bureau du service des Approvisionnements et marchés au siège de la Mutuelle "O.M.F.A.M" sis 21 rue halab, Mers sultan, Casablanca, Bureau n°206,2 ème Etage ;
- **soit envoyés**, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- **soit remis**, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixées par l'avis d'appel d'offres pour la séance, d'examen des offres.

Les plis **déposés ou reçus postérieurement** au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

A leur réception, les plis sont enregistrés par la Mutuelle "O.M.F.A.M" dans leur ordre d'arrivée, sur un **registre spécial**. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portées sur le pli remis.

Les plis resteront **cachetés et seront tenus en lieu sûr** jusqu'à leur ouverture dans les conditions prévues à l'article 32 du règlement du 11 juin 2007 précité et rappelées à l'article 8 ci-dessus.

### **Article 10 : Retrait des plis**

Conformément aux dispositions de l'article 33 du règlement du 11 juin 2007 précité, tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixés pour l'ouverture des plis.

Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le candidat ou son représentant dûment habilité. La date et l'heure de retrait sont enregistrées par la Mutuelle "O.M.F.A.M" dans le registre spécial visé à l'article 8 ci-dessus.

Les candidats ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les conditions de dépôt des plis fixées à l'article 32 du règlement du 11 juin 2007 précité et rappelées à l'article 8 ci-dessus

### **Article 11 : Délai de validité des offres**

Les soumissionnaires qui n'ont pas retiré définitivement leur pli dans les conditions prévues à l'article 10 ci-dessus, resteront engagés par leurs offres pendant un délai de quatre vingt dix ( 90 ) jours, à compter de la date d'ouverture des plis.

Si, dans ce délai, la commission de l'appel d'offres estime n'être pas en mesure d'exercer son choix, la Mutuelle "O.M.F.A.M" pourra demander aux soumissionnaires, par lettre recommandée avec accusé de réception, de prolonger la validité de leurs offres. Seuls les soumissionnaires qui auront donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Mutuelle "O.M.F.A.M" resteront engagés pendant le nouveau délai.

### **Article 12 : Cautionnement provisoire**

Conformément aux dispositions de l'article 26 (§ 1 – e) du règlement du 11 juin 2007 précité, les cautionnements provisoires est fixé à la somme de :

**Lot n°1 : trente mille dirhams (30.000,00DH)**

**Lot n°2 : cinq mille dirhams (5.000,00DH)**

**Lot n°3 : cinq mille dirhams (5.000,00DH)**

**Lot n°4 : cinq mille dirhams (5.000,00DH)**

**Lot n°5 : deux mille dirhams (2.000,00DH)**

### **Article 13 : Catalogues** Les dossiers techniques complets comportant tous les détails ainsi que les catalogues **doivent parvenir obligatoirement à la Mutuelle "O.M.F.A.M" le 16 Mai 2014 à 15 heures**

Elles seront examinées conformément aux dispositions de l'article 36 règlement du 11 juin 2007, relatifs aux conditions et formes de passation des marchés de la CNOPS et des Sociétés Mutualistes.



## **Article 14 : Critère de jugement des offres**

Les offres sont examinées sur la base de l'offre financière par lot, celles ne répondant pas aux exigences du cahier des prescriptions techniques de chaque lot seront rejetées;

### **Evaluation technique : fauteuil dentaire**

Seules les offres ayant obtenu une note technique "T" supérieure ou égale à 70/100 seront retenues. Cette note sera calculée suivant le barème ci-après :

- Notoriété de la marque proposée sur le marché (CE)	30 points;
- Qualité technique du fauteuil dentaire	30 points ;
- Garantie de la marque proposée sur 20 points répartis comme suit :	
* 1 an	10 points;
* 2 ans	15 points;
* 3 ans	20 points.
- délai de livraison proposé sur 20 points réparti comme suit :	
* un délai inférieur ou égal à 60 jours	20 points;
* un délai supérieur à 60 jours et inférieur ou égal à 75 jours	15 points;
* un délai supérieur à 75 jours et inférieur ou égal à 90 jours	10 points;

### **Evaluation technique RADIO R.V.G DENTAIRE**

Seules les offres ayant obtenu une note technique "T" supérieure ou égale à 70/100 seront retenues. Cette note sera calculée suivant le barème ci-après :

- Notoriété de la marque proposée sur le marché (CE)	30 points;
- Qualité technique de la radio	30 points ;
- Garantie de la marque proposée sur 20 points répartis comme suit :	
* 1 an	10 points;
* 2 ans	15 points;
* 3 ans	20 points.
- délai de livraison proposé sur 20 points réparti comme suit :	
* un délai inférieur ou égal à 60 jours	20 points;
* un délai supérieur à 60 jours et inférieur ou égal à 75 jours	15 points;
* un délai supérieur à 75 jours et inférieur ou égal à 90 jours	10 points;

### **Evaluation technique DETECTEUR D'APEX AVEC MOTEUR ENDO**

Seules les offres ayant obtenu une note technique "T" supérieure ou égale à 70/100 seront retenues. Cette note sera calculée suivant le barème ci-après :

- Notoriété de la marque proposée sur le marché (CE)	30 points;
- Qualité technique de la radio	30 points ;
- Garantie de la marque proposée sur 20 points répartis comme suit :	
* 1 an	10 points;
* 2 ans	15 points;
* 3 ans	20 points.
- délai de livraison proposé sur 20 points réparti comme suit :	
* un délai inférieur ou égal à 60 jours	20 points;
* un délai supérieur à 60 jours et inférieur ou égal à 75 jours	15 points;
* un délai supérieur à 75 jours et inférieur ou égal à 90 jours	10 points;

### **Evaluation technique AUTOCLAVE**

Seules les offres ayant obtenu une note technique "T" supérieure ou égale à 70/100 seront retenues. Cette note sera calculée suivant le barème ci-après :

- Notoriété de la marque proposée sur le marché (CE)	30 points;
- Qualité technique de la radio	30 points ;

- Garantie de la marque proposée sur 20 points répartis comme suit :
  - \* 1 an 10 points;
  - \* 2 ans 15 points;
  - \* 3 ans 20 points.
- délai de livraison proposé sur 20 points réparti comme suit :
  - \* un délai inférieur ou égal à 60 jours 20 points;
  - \* un délai supérieur à 60 jours et inférieur ou égal à 75 jours 15 points;
  - \* un délai supérieur à 75 jours et inférieur ou égal à 90 jours 10 points;

**Evaluation technique** MOTEUR D'ASPIRATION CHIRURGICALE

Seules les offres ayant obtenu une note technique "T" supérieure ou égale à 70/100 seront retenues. Cette note sera calculée suivant le barème ci-après :

- Notoriété de la marque proposée sur le marché (CE) 30 points;
- Qualité technique de la radio 30 points ;
- Garantie de la marque proposée sur 20 points répartis comme suit :
  - \* 1 an 10 points;
  - \* 2 ans 15 points;
  - \* 3 ans 20 points.
- délai de livraison proposé sur 20 points réparti comme suit :
  - \* un délai inférieur ou égal à 60 jours 20 points;
  - \* un délai supérieur à 60 jours et inférieur ou égal à 75 jours 15 points;
  - \* un délai supérieur à 75 jours et inférieur ou égal à 90 jours 10 points;

**Evaluation financière :**

Une **note finale "N"** sera calculée sur la base de la formule suivante :

$$N = \frac{\text{Offre financière la moins disante des candidats retenus par Lot}}{\text{Offre financière présentée par Lot}} \times T$$

A l'issue de cette phase, l'offre retenue sera celle ayant obtenu la note "N" la plus élevée.

**La Mutuelle "O.M.F.A.M"**

**LU ET ACCEPTE PAR :**



**MUTUELLE "OMFAM"**

**Département des Affaires Administratives et Générales**

**Service des Approvisionnements et Marchés**

## ***II - CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES***

***APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX***

***N° 05/ 2014***

***RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIEL DENTAIRE***

***AU PROFIT DES CABINETS DENTAIRES MUTUALISTES RELEVANT DE LA***

***MUTUELLE "O.M.F.A.M"***

## **Article 1<sup>er</sup> : Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la fourniture de matériel dentaire au profit des cabinets dentaires mutualistes relevant de la Mutuelle "O.M.F.A.M", en Cinq lot dont leurs descriptions figurent à l'annexe intitulée Prescriptions Techniques, suite à l'appel d'offres ouvert n° 05/2014 du 22 Mai 2014 à 10 heures 30 minutes.

Il est établi en vertu des dispositions de l'article 21 paragraphes I du règlement du juin 2007, relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la C N O P S et des Mutuelles du 25 jourmada I 1428.

Il est passé entre les soussignés :

Les Œuvres de Mutualités des Fonctionnaires et Agents Assimilés du Maroc ci-après désignée Mutuelle "O.M.F.A.M", 21 Rue Halab -Mers-Sultan- CASABLANCA; représentées par le Président du Conseil d'Administration Monsieur Aziz ALAMI en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

d'une part ;

## **ET :**

La Société «.....», sise .....  
..... Société ..... au Capital de ..... DHS - Faisant élection de domicile à l'adresse ci-dessus .

Inscrite au Registre de Commerce sous n° ....., affiliée à la C.N.S.S sous n° ....., représentée par Mr ..... agissant au nom et pour le compte de ladite Société en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés .

d'autre part ;

## **IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

Le titulaire s'engage à fournir les produits qui lui sont confiés par la Mutuelle "OMFAM" aux conditions précisées dans son acte d'engagement daté du ..... et dans le présent Cahier des Prescriptions Spéciales et le bordereau des prix ci-joint.

## **Article 2 : Pièces constitutives du marché**

Les obligations du titulaire pour l'exécution des prestations du présent marché, résultent de l'ensemble des documents suivants :

- 1° - l'acte d'engagement ;
- 2° - le présent cahier des prescriptions spéciales ;
- 3° - le cahier des prescriptions techniques ;
- 4° - le bordereau des prix et détail estimatif ;

En cas de contradiction entre ces documents, les prescriptions du document portant le numéro le moins élevé primeront.

## **Article 3 : Textes réglementaires**

Le titulaire sera soumis aux textes réglementaires en vigueur, notamment :

- le présent cahier des prescriptions spéciales ;
- le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la CNOPS et des Mutuelles du 25 jourmada I 1428 (11 juin 2007) ;
- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de services portant sur les prestations d'études et de maîtrise d'œuvre (CCAG-EMO) passés pour le compte de l'Etat approuvé par le Décret n° 2-01-2332 du 22 rabii I 1423 (4 juin 2002) ;
- le Dahir relatif au nantissement des marchés publics du 23 chaoual 1367 (28 août 1948), comme il a été modifié et complété respectivement par le Dahir n° 1-60-371 du 14 chaoual 1380 (31 janvier 1960) et le Dahir n° 1-62-202 du 29 jourmada I 1382 (29 octobre 1962) ;
- Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 291-99 du 26 kaada 1419 (15 mars 1999) fixant la rémunération des dossiers d'appel d'offres de pré sélection et de concours ;
- la circulaire n° 796 / SPG du 15 avril 1953 portant application du Dahir du 28 août 1948 relatif au nantissement des marchés publics ;
- Tous les textes réglementaires relatives aux marchés de l'Etat en vigueur à la date de la passation du présent marché ;

Le titulaire de l'appel ne pourra en aucun cas exciper de sa méconnaissance les documents précités pour tenter de se soustraire aux obligations qui y sont contenues. Si le cahier des prescriptions spéciales déroge à une prescription des documents ci-dessus, le titulaire adjudicataire se conformera aux termes du présent cahier.

#### **Article 4 : Variation des prix**

Les prix figurant au présent Marché sont fermes et non révisables, le titulaire renonce expressément à toute révision de prix.

#### **Article 5 : Impôts , droits et taxes**

Les impôts, droits et taxes de toute nature auxquels donne lieu ce Marché sont à la charge du titulaire.

Le fournisseur acquittera les droits auxquels donnera lieu le timbre et s'il y a lieu, l'enregistrement du marché tel que ces droits, résultent des lois et règlement en vigueur.

#### **Article 6 : Cautionnement définitif**

En application des dispositions de l'article 12 du C.C.A.G, le cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant initial du marché, arrondi à la dizaine de dirhams supérieure, délivré dans un délai de TRENTE (30) jours, à partir de la notification du marché. Si le titulaire ne respecte pas ses engagements, le cautionnement sera mis au paiement de plein droit après mise en demeure.

#### **Article 7 : Conditions de livraison et de réception :**

Les différentes livraisons doivent être effectuées directement auprès des cabinets dentaires mutualistes de la Mutuelle "O.M.F.A.M" conformément à ses instructions.

L'emballage doit être fait avec le soin approprié à la nature des marchandises et au mode de transport.

La livraison et l'installation de matériel dentaire seront effectuées par le fournisseur à ses frais et sous sa Responsabilité aux lieux indiqués ci-dessous.

Toutes les opérations d'installation y compris les fournitures, les travaux de raccordement sont à la charge du titulaire.

Le fournisseur doit aviser l'administration au moins cinq (05) jours avant la date de la livraison.

Les fournitures et équipements sont livrés, à l'état neuf, montés en état de marche et équipés tous les accessoires.

Pour toutes les fournitures et les pièces de rechange, les documents suivants devront être produits.

Un manuel détaillé d'utilisation et d'entretien des équipements en deux exemplaires versions en langue françaises.

Le titulaire devra fournir une documentation technique complète pour les équipements cette documentation doit contenir :

- schéma technique pour les matériels dentaires;
- Manuel technique des références de pièce de rechange.

Lieux de livraison : le titulaire du marché devra livrer les fournitures objet du présent appel d'offres aux adresses

#### **Indiquées ci-après :**

##### **LOT N°1 : FAUTEUIL DENTAIRE**

<i>DESIGNATION</i>	<i>QTE</i>	<i>ADRESSE</i>	<i>LIEUX DE LIVRAISON</i>
<i>FAUTEUIL DENTAIRE</i>	<i>02</i>	<i>20 Rue Ouarzazate</i>	<i>RABAT</i>
<i>FAUTEUIL DENTAIRE</i>	<i>01</i>	<i>Rue 61 n 43 groupe F el oulfa</i>	<i>CASABLANCA HAY HASSANI</i>

##### **LOT N°2 :RADIO VISIOGRAPHIE DENTAIRE( RVG)**

<i>DESIGNATION</i>	<i>QTE</i>	<i>ADRESSE</i>	<i>LIEUX DE LIVRAISON</i>
<i>RADIO RVG DENTAIRE NUMERIQUE</i>	<i>02</i>	<i>20 Rue Ouarzazate</i>	<i>RABAT</i>
<i>RADIO RVG DENTAIRE NUMERIQUE</i>	<i>01</i>	<i>Rue 61 n 43 groupes F el oulfa</i>	<i>CASABLANCA HAY HASSANI</i>
<i>RADIO RVG DENTAIRE NUMERIQUE</i>	<i>01</i>	<i>IMM DES HABOUS BD LA MECQUE</i>	<i>LAAYOUNE CABINET 1</i>
<i>RADIO RVG DENTAIRE NUMERIQUE</i>	<i>01</i>	<i>583,BORJ 1</i>	<i>ESSAOUIRA</i>

<b>RADIO RVG DENTAIRE NUMERIQUE</b>	<b>01</b>	<b>HAY AL MOHITE BD EL ALAOUINE</b>	<b>ERRACHIDIA</b>
<b>RADIO RVG DENTAIRE NUMERIQUE</b>	<b>01</b>	<b>888,HAY AL QUODS</b>	<b>GUELMIM</b>
<b>RADIO RVG DENTAIRE NUMERIQUE</b>	<b>01</b>	<b>LOT AL WAHDA N°1881</b>	<b>OOURZAZATE</b>

### LOT N°3 : DETECTEUR D'APEX AVEC MOTEUR ENDO

<b>DESIGNATION</b>	<b>QTE</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>LIEUX DE LIVRAISON</b>
<b>DETECTEUR D'APEX AVEC MOTEUR ENDO</b>	<b>02</b>	<b>20 Rue Ouarzazate</b>	<b>RABAT (C1+C2)</b>
<b>DETECTEUR D'APEX AVEC MOTEUR END</b>	<b>01</b>	<b>Rue 61 n 43 groupe F el oulfa</b>	<b>CASABLANCA HAY HASSANI</b>
<b>DETECTEUR D'APEX AVEC MOTEUR ENDO</b>	<b>01</b>	<b>BD MOHAMED V IMM ERRAHA</b>	<b>EL KELAA</b>
<b>DETECTEUR D'APEX AVEC MOTEUR ENDO</b>	<b>01</b>	<b>3 BD MOHAMED V</b>	<b>FQUIH BEN SALAH</b>
<b>DETECTEUR D'APEX AVEC MOTEUR ENDO</b>	<b>02</b>	<b>IMM DESHABOUS BD DE LA MECQUE</b>	<b>LAAYOUNE (C1+C2)</b>
<b>DETECTEUR D'APEX AVEC MOTEUR ENDO</b>	<b>01</b>	<b>583,BORJ 1</b>	<b>ESSAOUIRA</b>
<b>DETECTEUR D'APEX AVEC MOTEUR ENDO</b>	<b>01</b>	<b>HAY AL MOHITE BD EL ALAOUINE</b>	<b>ERRACHIDIA</b>
<b>DETECTEUR D'APEX AVEC MOTEUR ENDO</b>	<b>01</b>	<b>888,HAY AL QUODS</b>	<b>GUELMIM</b>
<b>DETECTEUR D'APEX AVEC MOTEUR ENDO</b>	<b>01</b>	<b>LOT AL WAHDA N°1881</b>	<b>OOURZAZATE</b>
<b>DETECTEUR D'APEX AVEC MOTEUR ENDO</b>	<b>03</b>	<b>MERS SULTAN 5 RUE TARABLOUS</b>	<b>CASABLANCA (C1+C2+C4)</b>
<b>DETECTEUR D'APEX AVEC MOTEUR ENDO</b>	<b>02</b>	<b>DAR LAMANE BD IBN EL OUANNANE</b>	<b>CASABLANCA (C1+C2)</b>
<b>DETECTEUR D'APEX AVEC MOTEUR ENDO</b>	<b>01</b>	<b>BD GEORGES SAND MAARIF</b>	<b>CASABLANCA</b>
<b>DETECTEUR D'APEX AVEC MOTEUR ENDO</b>	<b>04</b>	<b>LOTISSEMENT MANISS LAAYOUNE HAY MOHAMMADI</b>	<b>MARRAKECH (C1+C2+C3+C4)</b>
<b>DETECTEUR D'APEX AVEC MOTEUR ENDO</b>	<b>01</b>	<b>RUE DE L'ENTRAIDE NATIONALE TALBERJT</b>	<b>AGADIR</b>
<b>DETECTEUR D'APEX AVEC MOTEUR ENDO</b>	<b>01</b>	<b>N°8,HAY ESSALAM</b>	<b>BERKANE</b>
<b>DETECTEUR D'APEX AVEC MOTEUR ENDO</b>	<b>02</b>	<b>2,RUE MOUAOUYYA QUARTIER GHENNANT</b>	<b>SETTAT (C1+C2)</b>

DETECTEUR D'APEX AVEC MOTEUR ENDO	01	20,BD IMMAM ALI LA NOUVELLE VILLE	FES
DETECTEUR D'APEX AVEC MOTEUR ENDO	01	AVENUE LA MARCHE VERTE RUE SANE PIERE CORSO N°3	TANGER
DETECTEUR D'APEX AVEC MOTEUR ENDO	01	PLATEAU 2 AVENUE DE LA LIBERTE	SAFI

#### LOT N°4 : AUTOCLAVE

DESIGNATION	QTE	ADRESSE	LIEUX DE LIVRAISON
AUTOCLAVE	03	LOTISSEMENT MANISS LAAYOUNE HAY MOHAMMADI	MARRAKECH (C1+C2+C3+C4)
AUTOCLAVE	01	PLATEAU 2 AVENUE DE LA LIBERTE	SAFI

#### LOT N°5 : MOTEUR D'ASPIRATION CHIRURGICALE

DESIGNATION	QTE	ADRESSE	LIEUX DE LIVRAISON
MOTEUR D'ASPIRATION CHIRURGICALE	02	20 Rue Ouarzazate	RABAT
MOTEUR D'ASPIRATION CHIRURGICALE	01	Rue 61 n 43 groupe F el oulfa	CASABLANCA HAY HASSANI

#### **Article 8 : Délai d'exécution - Pénalités-**

Le délai d'exécution est fixé à 30 jours, il prendra effet à compter du lendemain du jour de la notification de l'ordre de service prescrivant de commencer les livraisons.

A défaut par le fournisseur d'avoir terminé la livraison de la totalité de matériel dentaire, objet du présent marché dans le délai fixé ci-dessus il lui sera appliqué une pénalité par jour de retard égale à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) du montant total de la fourniture livrée hors délais jusqu'à la date de la dernière livraison.

La pénalité pourra de plein droit et sans mise en demeure préalable et sera retenue d'office sur les sommes dues au fournisseur.

Toutefois, le montant total des pénalités qui seront appliquées, ne saurait en aucun cas dépasser le dixième (1/10ème) du montant total du marché.

#### **Article 9 : Conditions de garantie**

Le délai de garantie est fixé à 36 mois à partir de la date de réception de la marchandise. Cette garantie couvre tous vices de fabrication ou défaut de matière.

#### **Article 10 : Contribution de tiers à L'exécution du marché**

La sous-traitance est un contrat écrit par lequel le fournisseur confie l'exécution d'une partie de son marché à un tiers. Le fournisseur choisit librement ses sous-traitants sous réserve qu'il notifie à la Mutuelle "O.M.F.A.M" la nature des prestations qu'il envisage de sous-traiter et l'identité, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse des sous-traitants.

Le fournisseur ne peut sous-traiter l'exécution d'un ou plusieurs articles sans avoir obtenu l'autorisation préalable de la Mutuelle "O.M.F.A.M".

La Mutuelle "O.M.F.A.M" peut exercer un droit de récusation par lettre motivée, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de l'accusé de réception, notamment lorsque les sous-traitants ne remplissent pas les conditions prévues à l'article 25 précité.

Le fournisseur demeure personnellement responsable de toutes les obligations résultant du marché tant envers la Mutuelle "O.M.F.A.M" que vis-à-vis des ouvriers et les tiers.

La Mutuelle "O.M.F.A.M" ne se reconnaît aucun lien juridique avec les sous-traitants.

En aucun cas, la sous-traitance ne peut porter sur la totalité du marché.

#### **Article 11 : Résiliation - Exclusion des marchés :**

En plus des cas prévus par le Cahier des Prescriptions spéciales, le présent marché pourra être résilié par la Mutuelle "O.M.F.A.M" aux torts du fournisseur après mise en demeure par lettre recommandée et dans les cas suivants.

Acte frauduleux portant sur la nature, la qualité ou la quantité des fournitures, objet du présent marché.

Manquement aux obligations qui découlent de la législation du travail et de la réglementation sociale.

La résiliation du marché ne fait obstacle ni à la mise en œuvre de l'action civile ou pénale qui pourrait être intentée à l'encontre du fournisseur en raison de ses fautes ou infractions, ni à son exclusion de toutes participations aux marchés lancés par la Mutuelle "O.M.F.A.M" sans limitation de durée. Tous les cas prévus par le Cahier des Prescriptions spéciales.

### **Article 12 : Paiement des factures**

Le règlement des factures est effectué à 30 jours fin de mois ; le délai de paiement commence à courir à compter de la réception de la marchandise respectivement dans les cabinets dentaires mutualistes de la Mutuelle "O.M.F.A.M".

### **Article 13 : Redressement et liquidation judiciaires et décès**

En cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire ou décès de l'entrepreneur, le marché sera résilié de plein droit, sans indemnité. Toutefois, la Mutuelle "O.M.F.A.M" peut consentir la continuation de l'exécution du marché par les héritiers du défunt et sous présentation d'une autorisation spéciale délivrée par l'autorité compétente pour les personnes en redressement judiciaire.

Le marché peut également être résilié dans le cas d'inexactitude de la déclaration sur l'honneur de l'entrepreneur.

### **Article 14 : Nantissement**

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du présent marché, il est précisé que :

1 – la liquidation des sommes dues par le Maître d'ouvrage en exécution du marché sera opérée par les soins de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Mutuelle "OMFAM" ;

2 – le fonctionnaire compétent chargé de fournir au titulaire du présent Marché ainsi qu'au bénéficiaire du nantissement ou subrogation les renseignements et les états prévus à l'article 7 du Dahir du 28-08-1948 est Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Mutuelle "O.M.F.A.M".

En cas de nantissement du présent marché, la Mutuelle "O.M.F.A.M" délivrera à l'entrepreneur traitant sur sa demande et contre récépissé un exemplaire en copie conforme de son marché ; les frais de timbre de l'exemplaire et de la copie originale conservée par le Maître d'ouvrage sont à la charge de l'entrepreneur.

### **Article 15 : Domiciliation**

Le fournisseur est tenu d'élire un domicile qu'il doit indiquer dans sa soumission ou de le faire connaître à la Mutuelle "O.M.F.A.M" dans un délai de quinze (15) jours, à partir de la notification qui lui a été faite. A défaut, par lui de remplir cette obligation, toutes les notifications qui se rattachent à sa société sont valables lorsqu'elles ont été faites au lieu désigné à cet effet par le Cahier des Prescriptions Spéciales.

### **Article 16 : Règlement des contestations :**

Les litiges s'ils s'en produisent seront réglés à l'amiable entre les deux parties.

En cas d'impossibilité de règlement des litiges à l'amiable, ils seront soumis aux juridictions compétentes de Casablanca Anfa.

### **Article 17 : Validité de la soumission**

L'offre contenue dans la soumission sera valable QUATRE VINGT DIX (90) jours à partir de la date fixée pour l'ouverture des plis.

Le fournisseur sera engagé irrévocablement vis-à-vis du Maître d'ouvrage s'il n'a pas, avant l'approbation du marché, usé de la faculté de renoncer à l'expiration du délai précité.

### **Article 18 : Prix du marché**

Le prix total avec toutes taxes comprises du présent marché est arrêté à la somme de :.....

.....( en chiffres et en lettres ) conformément au bordereau des prix ci-après :

**La Mutuelle O.M.F.A.M**

**LU ET ACCEPTE PAR :**

Casablanca le .....





**MUTUELLE "OMFAM"**

**Département des Affaires Administratives et Générales**

**Service des Approvisionnements et Marchés**

### ***III - CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES***

***APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX***

***N° 05/ 2014.***

***RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIEL DENTAIRE***

***AU PROFIT DES CABINETS DENTAIRE MUTUALISTES RELEVANT DE LA***

***MUTUELLE "O.M.F.A.M"***



MUTUELLE "OMFAM"

Département des Affaires Administratives et Générales

Service des Approvisionnements et Marchés

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES LOT N° 1

Désignation	Quantité
<p><b><u>EQUIPEMENT DENTAIRE COMPRENANT</u></b></p> <p>Un fauteuil dentaire orientable par mouvements électropneumatique réglable en hauteur de 25 à 75 cm, avec accoudoir gauche et droite rabattable et appui tête extensible et orientable avec 4 positions de programme : Position de travail, position de crachoir, position du travail et position remise à zéro. ✓</p> <p><u>Le fauteuil doit avoir :</u></p> <p>Une house en plastique pour protéger le skaï au niveau des pieds du patient ✓</p> <p>Le skaï doit être entièrement compressé sans couture et facile à nettoyer ✓</p> <p>Une pédale permettant d'activer les positions du fauteuil, les pièces rotatives sélectionnées. ✓</p> <p>Un manomètre intégré pour le réglable de la pression d'eau. ✓</p> <p>Un filtre intégré pour assurer l'air stérile. ✓</p> <p>Un unit dentaire à double commande comportant l'accessoire suivant : ✓</p> <p>1 tablette pour praticien : porte instruments rotatifs montée sur un bras compensé et articulé et permet un mouvement vertical et horizontal avec un rayon de pivotement important et frein de blocage comprenant :</p> <p>Deux modules pour turbines à 4 voies ✓</p> <p>Un fouet pour seringue multifonctions ✓</p> <p>Deux modules pour turbine ✓</p> <p>Séparateur d'amalgame ✓</p> <p>Le système d'aspiration chirurgical ✓</p> <p>Le bocal est incorporé dans le fauteuil dentaire ✓</p> <p>Deux vannes pour le réglable du débit d'air et d'eau pour chaque instrument rotatif ✓</p> <p>A/un clavier comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-remplissage du verre temporisé</li> <li>-rinçage du crachoir temporisé</li> <li>-activations des positions du fauteuil</li> <li>-membrane siliconée désinfectable et auto lavable pour le repos des pièces rotatives</li> </ul> <p>B/un plateau porte instrument modulable avec plateau</p> <p>C/un négatoscope intégré</p> <p>2/tablette assistante comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A/un support pour tuyau d'aspiration</li> <li>B/un support pour pompe à salive</li> <li>C/une commande de remplissage du verre</li> <li>D/une commande de rinçage de la cuvette</li> </ul> <p>3/Groupe hydrique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A/un crachoir fontaine pivotant avec cuvette en porcelaine et collecteur pour déchets lourds</li> <li>B/une pompe à salive automatique</li> <li>C/un réservoir pour eau distillé</li> <li>D/un système d'aspiration de spray et système de désinfection en continu</li> </ul> <p>4/scialytique incorporé à l'unit dentaire orientable jusqu'à 180° par rapport aux champs pérateire, intensité lumineuse supérieure ou égale à 30 000 lux doté d'une lampe halogène et d'une source de lumière froide</p> <p>5/les accessoires : pièces rotatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une turbine de vitesse à 340 000 tours par minutes avec refroidissement par spray avec un accord uni Flex à 3 voies serrage à bouton pression anti-chauffe stérilisant à 135°C avec valve anti-retour</li> <li>-un contre angle multiplicateur bague rouge</li> <li>-un contre angle tête et manche bague bleu</li> <li>--un micro moteur permettant des vitesses de 5 000 à 20 000 tours/minutes accouplement standard à 4 canaux</li> </ul> <p>Une pièce à main.</p> <p>Une seringue multifonctions.</p> <p>Détartreur incorporé EMS</p>	<p>03</p>

## **CARACTERISTIQUES TECHNIQUES** **LOT N° 2**

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>
<b><u>RADIO NUMERIQUE RVG DENTAIRE</u></b>	
CAPTEUR N°1 CMOS Résolution théorique 26.3 lp/mm	
Signal 40db	
Surface actif 600m (20*30 mm) Démentions 24.3*36.7	
Nombre de pixel 19 Um	
Branchement USB 2.0	
Câble Capteur 2,5 m	
Temps de transmission 2 seconde	
Moniteur médical blanc	
Support porte Moniteur	
Unité centrale Windows XP y compris clavier	
	<b>08</b>

**CARACTERISTIQUES TECHNIQUES LOT N° 3**

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>
<p><b>MOTEUR D'ENDO AVEC DETECTEUR D'APEX :</b> en –nickel titane en rotation continue 220V/10A vitesse 100à 500 t/pm Couple contrôle (0.5 A4 N CM) 12 mémoires intégrés agir le couple, la vitesse et la butée d'arrêt apicale.</p>	<b>28</b>

**CARACTERISTIQUES TECHNIQUES** LOT N° 4

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>
<p><b><u>AUTOCLAVE CLASSE B</u></b></p> <p>Une carte électronique efficace contrôle par un microprocesseur</p> <p>Un écran vous informe l'exécution des cycles</p> <p>capacité 23 -25 litres</p> <p>Vidange automatique externe et séchage</p> <p>Trois cycles de stérilisation (1)-matériel (2)-micromoteur (3)-tissus</p> <p>Equipement de deux réservoirs, l'un pour l'eau et l'autre pour usée.</p> <p>La température et les pressions sont contrôlées et gérées en permanence pour la carte électronique</p>	<b>04</b>

**CARACTERISTIQUES TECHNIQUES** **LOT N° 5**

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>
<b>Moteur d'aspiration chirurgicale</b> liée à l'unité dentaire pour le service continu vidange sans interruption de l'aspiration 220V/10A.	<b>03</b>



**MUTUELLE "OMFAM"**

**Département des Affaires Administratives et Générales**

**Service des Approvisionnements et Marchés**

***IV - MODELE DES BORDEREAUX DES PRIX  
ET RECAPITULATIF GENERAL***

***APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
N° 05/ 2014.***

***RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIEL DENTAIRE  
AU PROFIT DES CABINETS DENTAIRE MUTUALISTES RELEVANT DE LA  
MUTUELLE "O.M.F.A.M"***



MUTUELLE "OMFAM"

Département des Affaires Administratives et Générales

Service des Approvisionnements et Marchés

**BORDEREAU DES PRIX (Fauteuil dentaire)**

Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Montant Total H.T	Montant Total HT
<p><b><u>EQUIPEMENT DENTAIRE COMPRENANT</u></b></p> <p>Un fauteuil dentaire orientable par mouvements électropneumatique réglable en hauteur de 25 à 75 cm, avec accoudoir gauche et droite rabattable et appui tête extensible et orientable avec 4 positions de programme : ✓</p> <p>Position de travail, position de crachoir, position du travail et position remise à zéro. ✓</p> <p><u>Le fauteuil doit avoir :</u></p> <p>Une house en plastique pour protéger le skaï au niveau des pieds du patient ✓</p> <p>Le skaï doit être entièrement compressé sans couture et facile à nettoyer ✓</p> <p>Une pédale permettant d'activer les positions du fauteuil, les pièces rotatives sélectionnées. ✓</p> <p>Un manomètre intégré pour le réglable de la pression d'eau. ✓</p> <p>Un filtre intégré pour assurer l'air stérile. ✓</p> <p>Un unit dentaire à double commande comportant l'accessoire suivant : ✓</p> <p>1 tablette pour praticien : porte instruments rotatifs montée sur un bras compensé et articulé et permet un mouvement vertical et horizontal avec un rayon de pivotement important et frein de blocage comprenant :</p> <p>Deux modules pour turbines à 4 voies ✓</p> <p>Un fouet pour seringue multifonctions ✓</p> <p>Deux modules pour turbine ✓</p> <p>Séparateur d'amalgame ✓</p> <p>Le système d'aspiration chirurgical ✓</p> <p>Le bocal est incorporé dans le fauteuil dentaire ✓</p> <p>L'unit dentaire doit être munie d'une turbine souple. ✓</p> <p>Deux vannes pour le réglable du débit d'air et d'eau pour chaque instrument rotatif ✓</p> <p>A/un clavier comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-remplissage du verre temporisé</li> <li>-rinçage du crachoir temporisé</li> <li>-activations des positions du fauteuil</li> <li>-membrane siliconée désinfectable et auto lavable pour le repos des pièces rotatives</li> </ul> <p>B/un plateau porte instrument modulable avec plateau</p> <p>C/un négatoscope intégré</p> <p>2/tablette assistante comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A/un support pour tuyau d'aspiration</li> <li>B/un support pour pompe à salive</li> <li>C/une commande de remplissage du verre</li> <li>D/une commande de rinçage de la cuvette</li> </ul> <p>3/Groupe hydrique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A/un crachoir fontaine pivotant avec cuvette en porcelaine et collecteur pour déchets lourds</li> <li>B/une pompe à salive automatique</li> <li>C/un réservoir pour eau distillé</li> <li>D/un système d'aspiration de spray et système de désinfection en continu</li> </ul>	<p><b>03</b></p>			



<p>4/scialytique incorporé à l'unit dentaire orientable jusqu'à 180° par rapport aux champs péraire, intensité lumineuse supérieure ou égale à 30 000 lux doté d'une lampe halogène et d'une source de lumière froide</p> <p>5/les accessoires : pièces rotatives :  une turbine de vitesses allant à 340 000 tours par minutes avec refroidissement par spray avec un accord uni Flex à 3 voies serrage à bouton pression anti-chauffe stérilisant à 135°C avec valve anti-retour  -un contre angle multiplicateur bague rouge  -un contre angle tête et manche bague bleu  --un micro moteur permettant des vitesses de 5 000 à 20 000 tours/minutes accouplement standard à 4 canaux  Une pièce à main.  Une seringue multifonctions.  Départeur incorporé EMS</p>				
<b>Prix total H.T</b>				
<b>Montant T.V.A</b>				
<b>Prix total T.T.C</b>				

Le total général toutes taxes comprises est de : ( la somme en chiffres) .....

.....

.....

.....

.....

.....



MUTUELLE "OMFAM"

Département des Affaires Administratives et Générales

Service des Approvisionnements et Marchés

**BORDEREAU DES PRIX (RADIO NUMERIQUE DENTAIRE R.V.G)**

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant Total H.T</i>	<i>Montant Total HT</i>
<b><u>RADIO NUMERIQUE RVG DENTAIRE</u></b>				
CAPTEUR N°1 CMOS Résolution théorique 26.3 lp/mm				
Signal 40db				
Surface actif 600m (20*30 mm) Démentions 24.3*36.7				
Nombre de pixel 19 Um	<b>08</b>			
Branchement USB 2.0				
Câble Capteur 2,5 m				
Temps de transmission 2 seconde				
Moniteur médical blanc				
Support porte Moniteur				
Unité centrale Windows XP y compris clavier				
			<b>Prix total H.T</b>	
			<b>Montant T.V.A</b>	
			<b>Prix total T.T.C</b>	

Le total général toutes taxes comprises est de : ( la somme en chiffres) .....

.....

.....

.....

.....

.....



**MUTUELLE "OMFAM"**

**Département des Affaires Administratives et Générales**

**Service des Approvisionnements et Marchés**

***BORDEREAU DES PRIX (DETECTEUR D'APEX AVEC MOTEUR ENDO)***

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant Total H.T</i>	<i>Montant Total HT</i>
<b>MOTEUR D'ENDO AVEC DETECTEUR D'APEX :</b> en –nickel titane en rotation continue 220V/10A vitesse 100à 500 t/pm Couple contrôle (0.5 A4 N CM) 12 mémoires intégrés agir le couple, la vitesse et la butée d'arrêt apicale.	<b>28</b>			
			<b><i>Prix total H.T</i></b>	
			<b><i>Montant T.V.A</i></b>	
			<b><i>Prix total T.T.C</i></b>	

Le total général toutes taxes comprises est de : ( la somme en chiffres) .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....



**MUTUELLE "OMFAM"**

**Département des Affaires Administratives et Générales**

**Service des Approvisionnements et Marchés**

**BORDEREAU DES PRIX (AUTOCLAVE)**

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant Total H.T</i>	<i>Montant Total HT</i>
<b><u>AUTOCLAVE CLASSE B</u></b>  Une carte électronique efficace contrôle par un microprocesseur  Un écran vous informe l'exécution des cycles  Capacité 23-24 litres  Vidange automatique externe et séchage  Trois cycles de stérilisation (1)-matériel (2)-micromoteur (3)-tissus  Equipement de deux réservoirs, l'un pour l'eau et l'autre pour usée.  La température et les pressions sont contrôlées et gérées en permanence pour la carte électronique	<b>04</b>			
			<b>Prix total H.T</b>	
			<b>Montant T.V.A</b>	
			<b>Prix total T.T.C</b>	

Le total général toutes taxes comprises est de : ( la somme en chiffres) .....

.....  
.....  
.....



**MUTUELLE "OMFAM"**

**Département des Affaires Administratives et Générales**

**Service des Approvisionnements et Marchés**

***BORDEREAU DES PRIX (MOTEUR D'ASPIRATION CHIRURGICALE)***

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant Total H.T</i>	<i>Montant Total HT</i>
<b>Moteur d'aspiration chirurgicale</b> liée à l'unité dentaire pour le service  continu vidange sans interruption de l'aspiration 220V/10A.	<b>03</b>			
			<b><i>Prix total H.T</i></b>	
			<b><i>Montant T.V.A</i></b>	
			<b><i>Prix total T.T.C</i></b>	

Le total général toutes taxes comprises est de : ( la somme en chiffres) .....

.....  
.....  
.....  
.....



**MUTUELLE "OMFAM"**

**Département des Affaires Administratives et Générales**

**Service des Approvisionnements et Marchés**

## **V - MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT**

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**

**N° 05/ 2014.**

**RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIEL DENTAIRE**

**AU PROFIT DES CABINETS DENTAIRES MUTUALISTES RELEVANT DE**

**LA MUTUELLE "O.M.F.A.M"**

# **ACTE D'ENGAGEMENT**

## **A - Partie réservée à la Mutuelle O.M.F.A.M**

Appel d'offres ouvert sur offres de prix n° : 05/ 2014.

### **Objet du Marché :**

La fourniture de matériel dentaire au profit des cabinets dentaires mutualistes relevant de la Mutuelle "O.M.F.A.M", en cinq lots dont leurs descriptions figurent à l'annexe intitulée Prescriptions Techniques, suite à l'appel d'offres ouvert n° 05/ 2014 du 22 Mai 2014 à 10 heures 30 minutes.

## **B - Partie réservée au concurrent**

### **a ) Pour les personnes physiques**

Je, soussigné.....(prénom, nom et qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte ;

Adresse du domicile élu : .....

Affilié à la CNSS sous le n° : .....

Inscrit au registre du commerce de ..... (localité) sous le numéro : .....

Numéro de patente : .....

### **b ) Pour les personnes morales**

Je, soussigné.....(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Agissant au nom et pour le compte de ..... (raison sociale et forme juridique de la société) ;

Au capital de : .....

Adresse du siège social de la société : .....

Adresse du domicile élu : .....

Affiliée à la CNSS sous le n° : .....

Inscrite au registre du commerce de ..... (localité) sous le numéro : .....

Numéro de patente : .....

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1 – Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau des prix – détail estimatif établi (s) conformément au modèle figurant au dossier d'appel d'offres ;

2 – m'engage à exécuter les dites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même lesquelles font ressortie :

montant hors TVA : ..... (en lettre et en chiffres) ;

montant de la TVA : ..... (en lettre et en chiffres) ;

montant TVA comprise : ..... (en lettre et en chiffres) ;

Le Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit mon nom (ou au nom de la société) n° : .....

au compte ..... ouvert à ..... (localité), sous le

Fait à Casablanca le : .....

**(Signature du concurrent)**



**MUTUELLE "OMFAM"**

**Département des Affaires Administratives et Générales**

**Service des Approvisionnements et Marchés**

## ***VI - MODELE DE LA DECLARATION SUR L'HONNEUR***

***APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX***

***N° 05/ 2014.***

***RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIEL DENTAIRE PROFIT DES  
CABINETS DENTAIRES MUTUALISTES RELEVANT DE LA MUTUELLE***

***"O.M.F.A.M"***



## **DECLARATION SUR L'HONNEUR**

### **a ) Pour les personnes physiques**

Je, soussigné.....(prénom, nom et qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte ;

Adresse du domicile élu : .....

Affilié à la CNSS sous le n° : .....

Inscrit au registre du commerce de ..... (localité) sous le numéro :  
.....

Numéro de patente : .....

### **b ) Pour les personnes morales**

Je, soussigné.....(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Agissant au nom et pour le compte de ..... (raison sociale et forme juridique de la société) ;

Au capital de : .....

Adresse du siège social de la société : .....

Adresse du domicile élu : .....

Affiliée à la CNSS sous le n° : .....

Inscrite au registre du commerce de ..... (localité) sous le numéro :  
.....

Numéro de patente : .....

### **DECLARE SUR L'HONNEUR**

1 – m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

2 – que je remplie les conditions prévues à l'article 25 du décret n° 2-98-482 du 11 ramadan 1419 (30 décembre 1998) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion ;

3 – m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, d'en aviser la Mutuelle O.M.F.A.M et avoir son consentement et qu'elle ne peut porter sur la totalité du marché, et m'assurer que les sous-traitants remplissent les conditions prévues à l'article 25 du décret n° 2-98-482 du 11 ramadan 1419 (30 décembre 1998) précité.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 27 du décret n° 2-98-482 du 11 ramadan 1419 (30 décembre 1998) précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à Casablanca le : .....

**(Signature du concurrent)**

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

### SUR OFFRES DE PRIX

N° : 05/ 2014

*(Séance Publique)*

### RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIEL DENTAIRE

### AU PROFIT DES CABINETS DENTAIRES MUTUALISTES RELEVANT DE LA MUTUELLE "O.M.F.A.M"

La Mutuelle "O.M.F.A.M" lance un appel d'offres ouvert sur offres de prix **pour la fourniture de matériel dentaire au profit de ses cabinets dentaires mutualistes relevant de la Mutuelle "OMFAM"**.

L'ouverture des plis aura lieu le **jeudi 22 Mai 2014 à 10 heures 30 minutes** au siège de la Mutuelle, 21 Rue Halab, Mers sultan CASABLANCA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Service Approvisionnement & Marchés au siège de la Mutuelle, 21 Rue Halab, Bureau 205 2<sup>ème</sup> Etage, Mers sultan CASABLANCA.

Le cautionnement provisoire est fixé pour :

- le lot n°1 (FAUTEUIL DENTAIRE) à **TRENTE MILLE DIRHAMS (30.000,00 DH)**.
- le lot n°2 (RADIO NUMERIQUE RVG) à **CINQ MILLE DIRHAMS (5.000,00 DH)**.
- le lot n°3 (Détecteur d'apex avec moteur Endo) à **CINQ MILLE DIRHAMS (5.000,00 DH)**.
- le lot n°4 (AUTOCLAVE) à **CINQ MILLE DIRHAMS (5.000,00 DH)**.
- le lot n°5 (MOTEUR D'ASPIRATION CHIRURGICALE) **DEUX MILLE DIRHAMS (2.000,00 DH)**.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la CNOPS et des Mutuelles du 25 jourada I 1428 (11 juin 2007), Consultable au site web de la Mutuelle à l'adresse suivante : [www.omfam.org](http://www.omfam.org).

Les catalogues **devront parvenir obligatoirement** à la Mutuelle "O.M.F.A.M" au **plus tard le vendredi 16 mai 2014 à 15 heures.**

Les propositions devront parvenir à la Mutuelle O.M.F.A.M dans un pli fermé et cacheté contenant les deux enveloppes (1<sup>ère</sup> comportant le Dossier Administratif et Technique ; 2<sup>ème</sup> comportant l'Offre Financière) prévues dans le dossier d'appel d'offres et porter les indications suivantes :

- le numéro et l'objet de l'appel d'offres ;
- le nom et l'adresse du soumissionnaire ;
- la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- la mention ***"ce pli ne doit être ouvert que par le Président de la Commission d'Appel d'Offres lors de la séance d'examen des offres"***.

les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef du Service Approvisionnement & Marchés précité;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les remettre au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 26 du règlement du 25 jourada I 1428 (11 juin 2007) précité.

## إعلان عن طلب عروض أثمان مفتوح

رقم: 2014/05

( جلسة عمومية )

الخاص بتوريد معدات علاج الأسنان لفائدة عيادات الأسنان التابعة لتعاضدية "أمفام".

تعلن الهيآت التعاضدية لموظفي الإدارات والمصالح العمومية بالمغرب "أمفام" عن طلب عروض الأثمان مفتوح يهتم بتوريد معدات علاج الأسنان (كراسي العلاج وراديو رقمي) لفائدة العيادات التعاضدية لطب الأسنان التابعة لتعاضدية "أمفام". سيتم فتح أظرفة طلب العروض هذا يوم الخميس 22 مايو 2014 على الساعة العاشرة والنصف صباحا (10<sup>30</sup>) بمقر ملحقة التعاضدية، 21 زنقة حلب، مرس السلطان، الدار البيضاء.

يمكن سحب ملف طلب العروض من مصلحة التمويل والصفقات الكائن بمقر التعاضدية 21 زنقة حلب، المكتب رقم 205 الطابق الثاني، مرس السلطان، الدار البيضاء.

الضمان المؤقت محدد في :

- الحصة رقم 1 (كراسي العلاج) في ثلاثون ألف (30.000,00) درهم.
  - الحصة رقم 2 (رادياتو رقمية) في خمسة آلاف (5.000,00) درهم.
  - الحصة رقم 3 (كاشفي قمة) في خمسة آلاف (5.000,00) درهم.
  - الحصة رقم 4 (أجهزة التعقيم) في خمسة آلاف (5.000,00) درهم.
  - الحصة رقم 5 (أجهزة الشفط الجراحي) في ألفين (2.000,00) درهم.
- إن مضمون وكذا تقديم ملفات المتنافسين يجب أن يحترم مقتضيات المنصوص عليها في النظام المتعلق بتحديد شروط وأشكال إبرام صفقات الصندوق الوطني لمنظمات الاحتياط الاجتماعي والتعاضديات الصادر بتاريخ 25 رمضان 1428 الموافق لـ الإلكتروني [www.Omfam.org](http://www.Omfam.org) 11 يونيو 2007. (يمكن تفحصه عبر الولوج إلى الموقع للتعاضدية:

يجب أن يوضع الملف الذي يقدمه كل متنافس إلى التعاضدية في ظرف مغلق ومختوم يحتوي على غلافين (الأول يتضمن الملف الإداري والتقني ، والثاني يتضمن العرض المالي) المقررين في ملف طلب العروض، يحمل ما يلي :

- رقم وموضوع طلب العروض ؛
  - اسم وعنوان المتنافس ؛
  - تاريخ وساعة جلسة فتح الأظرفة ؛
- التنبيه بأنه " لا يجب فتح الظرف إلا من طرف رئيس لجنة طلب العروض خلال جلسة فحص العروض"**

ويمكن للمتنافسين :

إما إيداع أظرفتهم، مقابل وصل، بمكتب رئيس مصلحة التمويل والصفقات ؛  
إما إرسال أظرفتهم عن طريق البريد المضمون بإفادة بالاستلام إلى المكتب المشار إليه أعلاه؛

إما تسليم أظرفتهم مباشرة إلى رئيس لجنة طلب العروض عند بداية الجلسة وقبل فتح الأظرفة.

وتعتبر الوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها هي تلك المقررة في المادة 26 من النظام الصادر بتاريخ 25 رمضان 1428 الموافق لـ 11 يونيو 2007 السابق الذكر.